

Commission des Affaires sociales,
de l'Emploi et des Pensions

Commissie voor Sociale Zaken,
Werk en Pensioenen

du

van

MARDI 17 OCTOBRE 2023

DINSDAG 17 OKTOBER 2023

Après-midi

Namiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 04 et présidée par Mme Cécile Cornet.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.04 uur en voorgezeten door mevrouw Cécile Cornet.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

01 Questions jointes de

- Cécile Cornet à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "L'indexation négative" (55037799C)

- Anja Vanrobaeys à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "L'indexation négative" (55038693C)

01 Samengevoegde vragen van

- Cécile Cornet aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De negatieve loonindexering" (55037799C)

- Anja Vanrobaeys aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De negatieve indexering" (55038693C)

01.01 Cécile Cornet (Ecolo-Groen): *Monsieur le ministre, même si l'inflation ralentit et est moins importante qu'il y a quelques mois, celle-ci reste toujours conséquente et impacte fortement le quotidien de nombreux ménages. Un article récent du Soir fait état de travailleurs et travailleuses qui ont subi une indexation négative, et donc une baisse de salaire.*

On sait que les méthodes de calcul de l'indexation sont complexes et varie d'un secteur à un autre. Il semblerait qu'il peut arriver que la formule retenue se traduise par une indexation négative, même si l'inflation reste relativement élevée. Cela concernerait surtout les secteurs qui adaptent les salaires, tous les mois ou tous les trois mois. Le secteur bancaire serait particulièrement concerné.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer quels sont les secteurs susceptibles de se voir appliquer une indexation négative?

Combien de travailleurs et travailleuses ont dû subir une indexation négative ces derniers mois? Y a-t-il des balises légales qui encadrent cette situation?

Comment analysez-vous ce phénomène? Une simplification des modes de calcul, sans évidemment toucher à la philosophie globale du mécanisme, en vue d'éviter ce type de situation d'indexation négative alors que l'inflation est positive, est-elle envisageable?

Je vous remercie pour vos réponses.

01.02 Anja Vanrobaeys (Vooruit): Mijnheer de minister, het Planbureau voorspelt dat de lonen in 2024 door de inflatie en de automatische indexering verder zullen stijgen. Daardoor is de koopkracht in België het best beschermd van heel Europa. Als socialist vind ik dat een heel belangrijk instrument. Nog volgens het Planbureau slaan werkgevers die daardoor economisch onheil voorspellen, loos alarm. Meer nog, het Planbureau voorspelt netto 50.000 nieuwe jobs voor dit jaar en 40.000 voor volgend jaar.

Ook de werkloosheid daalt verder. Bovendien blijkt uit een studie van de CRB dat de loonhandicap daalt tot minder dan 2 %. Wij hebben de automatische loonindexering, maar ook in onze buurlanden waren er loononderhandelingen. Daar moeten de mensen strijden voor een loonsverhoging. De loonakkoorden die daar werden gesloten, vangen de inflatie mee op.

Terwijl het inflatiecijfer omhooggaat en de prijzen in de supermarkten stijgen, paste men in de banksector in juli een negatieve indexering toe. Dat heeft vooral te maken met de berekeningswijze die per sector is vastgelegd. Geldt de negatieve indexering ook nog voor andere sectoren behalve die van de banken? Wordt die ook effectief toegepast? Het is immers niet omdat ze geldt dat ze ook wordt toegepast. Hoeveel werknemers in de banksector en in sectoren waar die wordt toegepast, werden hierdoor getroffen? Wat is de impact op hun inkomen?

In november 2022, toen de index enorm onder druk stond, heeft onder andere AXA beslist om de lonen boven het barema niet te indexeren. Op mijn vraag in de plenaire vergadering antwoordde u toen dat de automatische index universeel moet zijn, zoals de sociale zekerheid. U noemde de demarche van AXA een slag in het gezicht van de werknemers, die zich elke dag hard inzetten voor hun bedrijf. De banksector deed hetzelfde, maar nu wordt, in tijden van stijgende voedselprijzen, de negatieve index effectief toegepast. Wat vindt u daarvan? Kan dat worden vermeden?

Ten slotte, sommige sectoren ontberen nog steeds de automatische indexering. Stel u voor! Het wetsvoorstel dat ik daarvoor indiende, ligt nog steeds ter advies bij de NAR. Vindt u niet dat, gelet op de prognoses van het Planbureau en de bescherming die uitgaat van een automatische indexering, al voldoende is aangetoond dat een suppletief indexeringsmechanisme aangewezen is?

01.03 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Mesdames les députées, je vous remercie pour vos questions. Parmi l'ensemble des commissions paritaires qui concernent les travailleuses et les travailleurs salariés, seules quatre ont pu connaître une indexation négative. Il s'agit des secteurs suivants: les travailleurs occupés chez les notaires, le secteur bancaire (vous l'avez évoqué, madame Vanrobaeys), les technologies orthopédiques et l'industrie du gaz et de l'électricité. Ces commissions paritaires rassemblent environ 76 000 travailleurs et travailleuses. Cela ne veut évidemment pas dire qu'ils ont tous été concernés car des accords peuvent avoir été conclus au niveau d'entreprises particulières.

Comme vous le savez, l'autonomie des partenaires sociaux est assez large en ce qui concerne les modalités de l'indexation puisque les commissions paritaires peuvent fixer leur propre mécanisme d'indexation pour autant qu'elles se basent sur l'indice santé lissé. Ce sont donc les commissions paritaires qui déterminent la fréquence des indexations et si elles peuvent être négatives. Il est toutefois important de souligner que l'évolution de l'indice santé lissé ne permet une indexation négative que dans les secteurs qui indexent très fréquemment les salaires, par exemple sur une base mensuelle ou trimestrielle. Cela signifie que les travailleurs concernés par cette indexation négative sont également ceux qui connaissent une augmentation plus rapide et plus importante de leur salaire lorsque les prix augmentent. Il s'agit d'un équilibre qui a été trouvé au sein des commissions paritaires par les interlocuteurs sociaux.

Mevrouw Vanrobaeys, ik kijk samen met u vol verwachting uit naar het advies van de NAR over de invoering van een suppletief indexeringsstelsel, waarvan ik voorstander ben.

Bij de uitvaardiging van de EU-richtlijn rond toereikende minimumlonen zijn we erin geslaagd om systemen van automatische indexering te verankeren in de Europese reglementering, terwijl de toepassing van een automatisch indexeringsmechanisme niet mag leiden tot een verlaging van het wettelijke minimumloon.

01.04 Cécile Cornet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, ce mode de calcul a le grand avantage d'indexer très régulièrement, voire mensuellement. Cela constitue un avantage pour les travailleurs mais il ne faudrait pas que cet avantage négocié dans les entreprises ou les CCT puisse se transformer en un désavantage. Il ne faut pas que le désavantage prenne le pas sur l'intérêt d'appliquer une indexation mensuelle, qui serait en fait l'indexation collant le plus naturellement à l'évolution normale des prix. Il n'existe aucune balise légale encadrant cette situation, puisqu'elle se fait uniquement sur la base de la négociation entre les partenaires sociaux. Ce manque de balise est un peu inquiétant dans le sens où, si cette situation se reproduisait trop souvent, il faudrait pouvoir réagir.

01.05 **Anja Vanrobaeys** (Vooruit): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

De index staat regelmatig onder druk en ik ben tevreden dat Europa nu ook de voordelen van de automatische index inziet en het systeem wettelijk verankerd heeft. Ik herinner mij dat Unizo altijd tegen de automatische indexering was, maar plots aangaf dat die tijdens de solden een goede zaak is. De automatische indexering is niet alleen goed voor de koopkracht van de werknemers. Ook voor de algemene economie is het goed dat de koopkracht behouden blijft.

Het is dan ook goed dat de huidige regering de indexering altijd heeft beschermd, zeker in crisistijden. Voor mij mag het systeem echter geen speelbal zijn. Het is ongelooflijk dat de banken, die 7 miljard euro winst maken, op momenten waarop het moeilijk gaat, de index aftoppen en nu beslissen de negatieve index toe te passen. Dat is uitermate respectloos voor de werknemers, die zich elke dag inzetten. Wanneer de facturen stijgen, moeten de lonen mee stijgen. Er kan ook worden beslist om de negatieve index nu niet toe te passen.

Uiteraard kijk ik uit naar het advies van de NAR over de suppletieve index. Het gebrek aan indexering moet afgrijselijk zijn voor wie werkt in de sectoren waar die niet van toepassing is. Ook die werknemers hebben recht op het indexmechanisme, zodat ook hun koopkracht beschermd wordt.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Questions jointes de

- **Nadia Moscufo à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail)** sur "Le retrait du plan de franchise de Delhaize et les attaques contre le droit de grève" (55038025C)

- **Anja Vanrobaeys à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail)** sur "Le conflit social chez Delhaize" (55039031C)

02 Samengevoegde vragen van

- **Nadia Moscufo aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk)** over "De intrekking van het franchiseplan van Delhaize en de aanvallen op het stakingsrecht" (55038025C)

- **Anja Vanrobaeys aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk)** over "Het sociaal conflict bij Delhaize" (55039031C)

02.01 **Nadia Moscufo** (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, ce matin, lors des auditions des organisations syndicales et des représentants du patronat, nous avons beaucoup discuté du conflit chez Delhaize qui dure depuis six mois.

Cela fait donc six mois que les travailleurs et les organisations syndicales doivent faire face à un patronat non seulement arrogant mais aussi irrespectueux de la concertation sociale ou, en tout cas, d'une concertation telle que les organisations syndicales la comprennent. Par ailleurs, le facilitateur que vous aviez désigné n'a pas permis la réussite de la concertation. Unilatéralement, la société a décidé d'imposer son plan.

Monsieur le ministre, que pensez-vous pouvoir encore faire pour arrêter l'imposition par Delhaize de mesures unilatérales?

En séance plénière du 28 septembre, vous expliquiez que les discussions au Conseil National du Travail (CNT) sur l'harmonisation des commissions paritaires n'avançaient pas et qu'en conséquence vous nous présenteriez vous-même prochainement un projet de loi pour les harmoniser. Pouvez-vous nous en dire davantage?

Concernant le projet de loi sur la révision de la loi Renault, vous annoncez aussi vouloir relancer le CNT et qu'en l'absence d'avis, vous mettriez prochainement ce sujet sur la table. Qu'en est-il?

Vous avez répété régulièrement votre position relative au droit de grève en Belgique. Votre gouvernement a déposé un projet de loi, cette fameuse loi liberticide qui veut restreindre le droit de

manifester. Quelle est votre position sur ce projet de loi et le soutenez-vous?

02.02 Anja Vanrobaeys (Vooruit): Mijnheer de minister, we hebben vanmorgen een interessante hoorzitting gehad over de toekomst van de retail. U herinnert zich mijn vragen in plenaire vergadering over dat sociale conflict. U hebt toen aangekondigd dat u een wetsontwerp zou indienen om de verschillende statuten in de retailsector te harmoniseren. Vanmorgen hebben we vernomen dat de vakbonden daar al jaren om vragen. Men vraagt niet naar één paritair comité, men laat de diversiteit tussen kleine zelfstandigen en geïntegreerde, grotere winkels toe. Vanmorgen hoorden we wel dat Delhaize doorzet met het plan om 128 winkels te verzelfstandigen, maar we stellen vast dat de meerderheid van de overnemers meerdere winkels heeft. Dat kan men niet bestempelen als de lokale kruidenier die in 202.01 moet raken, dat is al een grotere winkel die andere verplichtingen opgelegd zou moeten krijgen. Het is in feite een soort van businessmodel om de arbeidsvoorwaarden naar beneden te halen. Naast de omweg van verzelfstandiging is er het probleem van ontslagen op de hoofdzetel van Delhaize. De regels van collectief ontslag en herstructurering worden daar ook omzeild. Men schuift de factuur door naar de zelfstandigen. Meer nog, men legt die zelfstandigen wurgcontracten op, waartegen Buurtsuper met UNIZO protest heeft aangetekend.

Kunt u uw voornemen om het shoppen van paritair comité tegen te gaan, nader toelichten? Wat is uw tijdspad daarin?

Wat is de stand van zaken inzake de voorstellen van aanpassing van de wet-Renault en het verbod op tewerkstelling van studenten bij stakingen, die nu voorliggen bij de Nationale Arbeidsraad? Wat is daar het tijds kader?

Gebeurt er nog iets inzake sociaal overleg bij Delhaize?

Ik heb van minister Clarinval begrepen dat u al twee keer een gesprek hebt gehad met de zelfstandigen over de wurgcontracten. Hoe zijn die gesprekken verlopen? Werden er afspraken gemaakt om de zelfstandige uitbaters beter te wapenen? Zult u bijkomende maatregelen nemen?

Aan welke andere stappen denkt u nog om die zelfstandige uitbaters toch te versterken in hun positie ten opzichte van de multinational?

02.03 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Mesdames les députées, je vous remercie pour vos questions sur un sujet que nous avons eu l'occasion d'aborder régulièrement – et c'est tout à fait légitime – que ce soit au sein de cette commission ou lors des séances plénières auxquelles vous avez fait l'une et l'autre référence.

Madame Moscufo, dans ce dossier, j'ai voulu, comme toujours, privilégier le dialogue social qui est, selon moi, un véritable pilier de notre modèle social en Belgique et donc du fonctionnement de notre démocratie. C'est en ce sens que, dans ce conflit, j'ai d'abord nommé un conciliateur pour améliorer la discussion, malheureusement sans succès. Ensuite, j'ai nommé un facilitateur qui a permis de mettre tous les acteurs autour de la table et, pour la première fois, le CEO de Delhaize avec sa propre proposition, ce qui n'avait jamais été le cas jusque-là. Ces améliorations ont toutefois été jugées insuffisantes et rejetées par l'ensemble des organisations représentatives des travailleurs.

En ce qui me concerne, j'estime que la poursuite de la concertation sociale est le seul plan d'avenir qui soit véritablement possible. C'est un élément essentiel quelles que soient les déclarations publiques faites par les uns et les autres.

J'appelle les deux parties à poursuivre la négociation autour de la proposition faite par Delhaize et en tenant compte des revendications exprimées à plusieurs reprises et de manière constante par les organisations syndicales.

Votre commission a eu l'occasion d'écouter et de questionner ce matin des représentants des interlocuteurs sociaux sur les évolutions du secteur et la franchisation qui y est particulièrement à l'œuvre – il n'est pas le seul. Il m'a été rapporté que ces auditions étaient des plus intéressantes et vous avez fait référence à des propos qui s'y sont tenus ce matin.

Après une telle séance nourrie d'échanges, je reste convaincu – et je le suis encore plus – que les

solutions à ce conflit en particulier et à la situation dans le secteur doivent être abordées, réfléchies et construites de manière collective.

Mevrouw Vanrobaeys, met betrekking tot het wetsontwerp dat ik voor advies naar de sociale partners heb gestuurd, kan ik u meedelen dat de NAR mij heeft laten weten dat hij de besprekingen over de herstructurering aan het eind van het jaar zal voortzetten. Ik heb de sociale partners echter herinnerd aan mijn wens om een advies te krijgen over de concrete voorstellen die ik heb geformuleerd. Samen met collega Clarinval, de minister van Zelfstandigen, hebben wij ook gesproken met organisaties die zelfstandigen vertegenwoordigen die ook legitieme zorgen hebben waarop Delhaize zal moeten reageren.

Un autre point essentiel pour moi concerne les conditions de travail et le paysage des commissions paritaires. En effet, on ne peut pas se satisfaire de la situation qui entraîne une forme de dumping social institutionnalisé et qui tire les conditions de travail vers le bas. C'est la raison pour laquelle le 24 mars de cette année, j'ai écrit aux présidents des commissions paritaires pour demander aux partenaires sociaux de faire de l'ordre en leur sein afin de garantir à la fois des conditions de travail équitables aux travailleurs et aux travailleuses et une concurrence loyale entre les différentes entreprises du secteur.

Dans ce cadre, deux réunions ont déjà eu lieu et une nouvelle rencontre est planifiée pour le 29 novembre. Toutefois, je pense que les partenaires sociaux ont eu un délai raisonnable pour remettre de premières propositions et qu'il est maintenant temps d'avancer. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai annoncé en séance plénière, je travaille avec mon administration sur une proposition concrète que je leur présenterai prochainement. J'espère qu'elle suscitera l'intérêt des partenaires sociaux. Évidemment, s'ils font d'autres propositions unanimes, elles seront analysées de manière prioritaire.

S'agissant de vos autres questions, madame Moscufo, je vous invite à les adresser au ministre compétent ou à interroger les parlementaires, puisque ce dossier est maintenant entre les mains du Parlement.

02.04 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, vous dites ne pas être d'accord avec le paysage des commissions paritaires actuel. Je pense que les organisations syndicales partagent ce constat, à savoir que cela crée une concurrence déloyale. Cependant, cela fait 25 ans que ce constat est fait et qu'il y a un blocage au niveau patronal.

Êtes-vous au courant que le syndicat a fortement critiqué le projet de loi que vous avez sorti de votre tiroir? Je suis assez étonnée de la manière dont vous parlez de la concertation sociale. Vous ne vous mettez pas en action quand cela vous arrange et vous vous mettez en action quand cela ne vous arrange pas. Nous n'avons pas besoin de votre projet de loi pour ça. Laissez faire la concertation sociale et pesez plutôt de tout votre poids pour dire à la direction de Delhaize et à l'ensemble des grandes enseignes de ce secteur d'écouter les organisations syndicales!

Ici, j'ai l'impression que, même vous, vous ne les écoutez pas. D'ailleurs, elles ne vous font plus confiance et moi non plus. Vous avez souvent dit qu'il y avait de la marge pour augmenter les salaires, et vous avez ensuite bloqué les salaires. Vous avez dit qu'il ne fallait pas élargir le champ des flexi-jobs, et vous l'avez quand même fait.

Dans ce cas-ci, s'il vous plaît, restez à votre place, mettez votre poids du côté patronal et laissez faire la concertation sociale!

02.05 Anja Vanrobaeys (Vooruit): Mijnheer de minister, nog vanochtend hebben we kunnen vernemen dat er in het paritair comité inderdaad een stilstand is van meer dan 25 jaar. Al zo lang vragen vakbonden om daar iets aan te doen. Daarom is het voor mij belangrijk dat u wel een wetsontwerp maakt en dat u druk zet op de onderhandelingen en de werkgevers. Ik had immers vanmorgen de indruk dat er daarzonder weinig beweging komt in dat dossier.

Het belangrijkste is dat de spelregels worden nageleefd, anders leidt dat tot oneerlijke concurrentie. Het gaat om de naleving van spelregels op drie niveaus. Ten eerste, de naleving van de wet-Renault en de herstructurerings spelregels, in plaats van het sociaal-passief naar zelfstandigen te sturen. Ten tweede, de naleving van de wet op de eerlijke handelspraktijken, in plaats van wurgcontracten op te leggen aan de zelfstandigen. Ten derde, een halt toeroepen aan een businessmodel waarin er tussen

paritaire comités wordt geshopt om sociale dumping en lagere loon- en arbeidsvoorwaarden te verkrijgen in verschillende winkels.

Ik kijk dus uit naar uw wetsontwerp. Het sociaal overleg kan nog steeds zijn rol spelen en alternatieven voorstellen, maar meer dan ooit is er een duwtje in de rug nodig, zodat de jarenlange stilstand doorbroken wordt en er eindelijk resultaten komen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Vraag van Tania De Jonge aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De transitietrajecten " (55038041C)

03 Question de Tania De Jonge à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "Les trajets de transition" (55038041C)

03.01 Tania De Jonge (Open Vld): Mijnheer de minister, mijn vraag werd al een tijdje geleden ingediend en handelt over de transitietrajecten. De VDAB en Federgon zijn samen op zoek gegaan naar de mogelijkheden om mensen te laten toetreden tot transitietrajecten. Dat zijn er twee, namelijk het werkschakelplan en het doorsturen van mensen die niet in outplacement terechtkomen, maar in de flow van personen met recente werkervaring zitten.

Die besprekingen zijn inmiddels heel vergevorderd. De VDAB heeft dat correct aangepakt en ook Federgon is klaar met de juridische onderbouw om de transitietrajecten te kunnen opstarten. Omdat de regeling zo algemeen werd afgesproken, hebben de VDAB en Federgon aan de FOD WASO gevraagd hoe hij die rolverdeling en de praktische afspraken zag. Uit het antwoord bleek dat de FOD dat niet wist en dat de VDAB en Federgon hun plan moesten trekken. Ook merkte Federgon een praktisch probleem op: een transitietraject kan enkel worden opgestart voor werknemers die al ontslagen zijn. Het zou beter zijn als het al kan worden opgestart voorafgaand aan een nakend ontslag.

Ik heb hierover enkele vragen, mijnheer de minister. Op welke manier gaat de FOD WASO om met de rolverdeling en de praktische afspraken voor de transitietrajecten? Wat zal de FOD WASO doen om van de transitietrajecten een succes te maken. Dat is heel belangrijk. Wil de FOD WASO het transitietraject uitbreiden naar werknemers van wie het ontslag nakend is?

03.02 Minister Pierre-Yves Dermagne: Mevrouw De Jonge, de maatregel van de transitietrajecten stelt een afwijking in van het principiële belangrijke verbod op de terbeschikkingstelling van werknemers. Die maatregel creëert een extra faciliteit voor de werknemer in zijn zoektocht naar ander werk. In het kader van deze maatregel werd voorzien in de tussenkomst van een uitzendbureau of een gewestelijke openbare dienst voor arbeidsbemiddeling. Die laatste zijn vrij om hun rol zelf in te vullen in hun hoedanigheid van arbeidsbemiddelaar. De FOD WASO heeft in dit verband tot op heden nog geen formele vraag ontvangen, noch vanwege de VDAB, noch vanwege Federgon.

Arbeidsbemiddeling is, zoals u weet, door de recentste staatshervorming geen federale bevoegdheid meer, zodat een federale overheidsdienst daaromtrent geen richtlijnen of aanwijzingen mag geven zonder zijn bevoegdheid te overschrijden.

De wet koppelt de mogelijkheid tot het opstarten van een transitietraject aan het gegeven dat de werknemer door zijn werkgever is opgezegd door middel van een opzegtermijn. Om voormelde reden is het absoluut niet de bedoeling om dit uit te breiden naar voorgenomen, maar nog niet doorgevoerde ontslagen.

03.03 Tania De Jonge (Open Vld): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. De inlichtingen die ik gekregen heb waren anders. Naar mijn mening is het heel belangrijk dat mensen die ontslagen worden eventueel ook via dit medium op een vlotte manier een andere job kunnen invullen. In het kader van nakende ontslagen kan ik wel begrijpen dat dit niet van toepassing is. Wel denk ik dat het belangrijk is dat mensen die ontslagen worden zo snel mogelijk in een andere functie kunnen worden ingeschakeld.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

03.04 **La présidente** : La question n° 55038295C et les questions jointes n°s 55038366C et 55039367C de Mme Catherine Fonck sont reportées.

04 **Questions jointes de**

- Catherine Fonck à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "La réduction collective du temps de travail" (55038607C)

- Nadia Moscufo à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "Les expériences pilotes sur la réduction du temps de travail" (55038627C)

04 **Samengevoegde vragen van**

- Catherine Fonck aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De collectieve arbeidsduurvermindering" (55038607C)

- Nadia Moscufo aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De proefprojecten met betrekking tot arbeidsduurvermindering" (55038627C)

04.01 **Nadia Moscufo** (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, vous avez annoncé, début septembre, que des expériences pilotes allaient être menées afin de soutenir les entreprises qui souhaiteraient diminuer collectivement leur temps de travail. Pouvez-vous préciser ce que vous allez mettre en place et selon quel timing? Dans le budget décidé la semaine dernière, nous n'avons rien vu concernant ces expériences? Qu'en sera-t-il?

Vous comptez réaliser trois millions d'économie en réduisant l'accès aux baisse des cotisations ONSS pour les employeurs qui décident de diminuer collectivement le temps de travail. Pour en bénéficier, il faudra que le travailleur preste moins de 28 heures par semaines. Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela évitera les abus? N'est-ce pas contradictoire? Nous aurions aimé un peu plus de clarifications sur cette question.

04.02 **Pierre-Yves Dermagne**, ministre: Madame Moscufo, je vous remercie pour votre question. Effectivement, cette expérience a été lancée à la suite de la Conférence annuelle pour l'emploi de 2021 et du plan d'actions qui a été dressé. L'une des mesures de ce plan d'action est de charger le Bureau fédéral du plan de mener une enquête et des expériences aléatoires (c'est-à-dire en essayant de multiplier le type d'entreprise, les secteurs représentés, les tailles d'entreprises, etc.) sur la réduction collective du temps de travail. Le but est d'obtenir des réponses solides sur les effets de la réduction collective du temps de travail en ce qui concerne la productivité, les coûts salariaux, l'emploi, le bien-être des travailleurs et des travailleuses ainsi que les effets sur le taux d'absentéisme.

Il s'agit aussi de déterminer les raisons pour lesquelles la diminution des cotisations ONSS pour la réduction collective du temps de travail existante est actuellement très peu utilisée et d'identifier les mesures de soutien efficaces et qui viseraient à renforcer l'utilisation de cette réduction de cotisations ONSS pour les entreprises qui mettent en place une véritable réduction collective du temps de travail.

Bien évidemment, le Conseil National du Travail a été consulté lors de l'élaboration de ce plan d'action et ce plan a été approuvé par le gouvernement. Le Bureau fédéral du plan coordonnera donc cette étude et les expériences menées en partenariat avec une équipe scientifique. L'appel à propositions a entre-temps été publié sur le site de Politique scientifique fédérale (BELSPO) et les différents chercheurs ou instituts académiques peuvent soumissionner jusqu'au 23 octobre 2023. La sélection se fera ensuite par BELSPO à partir du 23 octobre 2023.

Pour pouvoir entamer ce projet de recherche, un montant de 75 000 euros a été mis à disposition du Bureau fédéral du plan et de BELSPO. Évidemment, les entreprises qui s'inscrivent dans l'expérience pourront continuer à avoir accès aux réductions de cotisations sociales qui sont, d'ores et déjà, prévues en cas de réduction collective du temps de travail. Elles bénéficieront également d'un accompagnement du Bureau fédéral du plan et de l'équipe scientifique dans le cadre de cette expérience.

Plusieurs entreprises se sont déjà manifestées pour participer à celle-ci. En ce qui concerne le timing,

l'expérience débutera dès que l'équipe scientifique aura été constituée et s'étalera sur une durée d'environ deux ans. Le but est, en effet, d'avoir une vision à moyen terme des effets de la réduction collective du temps de travail au sein d'une entreprise. Je ne doute évidemment pas que cette étude nourrira les futurs débats sur la réduction collective du temps de travail. C'est bien entendu un des objectifs poursuivis par cette étude, à savoir de pouvoir disposer enfin en Belgique d'une étude scientifique objective qui s'inscrit dans le temps et qui concerne un panel suffisamment représentatif de la diversité au sein du tissu économique.

04.03 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, il est important qu'on contrôle les raisons pour lesquelles on diminue les cotisations ONSS car, avec ce gouvernement, on a déjà beaucoup trop perdu d'argent dans le pot collectif. C'est positif, il faut le dire, mais c'est pour une période de deux ans, il n'y a donc pas beaucoup d'espoir que cela soit mis en place avant la fin de cette législature.

04.04 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Il est entendu que l'étude qui se base sur des expériences pilote débutera le plus rapidement possible. Encore sous cette législature, nous voulions une période d'étude qui soit suffisamment longue pour pouvoir tenir compte des effets positifs d'une expérience de réduction collective du temps de travail au sein d'entreprises. Il était normal que l'expérience puisse s'étaler sur une période suffisamment longue. La volonté est de pouvoir identifier les freins et les incitants pour que les entreprises puissent mener ces expériences de manière structurelle.

04.05 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): Merci pour la précision. Dans l'absolu, nous sommes d'accord pour laisser suffisamment de temps à cette étude. Nous regrettons le deux poids deux mesures car s'agissant de l'élargissement des flexi-jobs, vous auriez pu faire une pause pour analyser ce qui existe déjà et prendre le temps de voir quels sont les effets positifs et négatifs. Pour cela, vous avez été beaucoup plus vite.

C'est vraiment dommage car c'est un projet que nous aurions voulu soutenir mais il n'y a aucune garantie que l'étude se termine sous cette législature.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de Nadia Moscufo à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "Les zones de soutien aux chômeurs de longue durée" (55038623C)

05 Vraag van Nadia Moscufo aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De zones zonder langdurige werkloosheid" (55038623C)

05.01 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): *Monsieur le ministre, le lundi 12 juin 2023, un accord de principe des régions a été obtenu avec le fédéral lors d'une conférence interministérielle sur le développement de "zones de soutien aux chômeurs de longue durée".*

Mes questions sont donc les suivantes:

Que prévoit le projet de loi en cours d'élaboration? Confirmez-vous que les travailleurs des zones de soutien aux chômeurs de longue durée maintiendront leur allocation et recevront une prime de l'entreprise qui les emploie? Une prime qui varierait d'ailleurs selon le statut du chômeur? Si oui, pourquoi ne pas leur garantir un véritable salaire, avec tous les avantages que cela comporte?

A travers quel contrat de travail ces travailleurs seront-ils employés?

Quelles concertations avez-vous eu avec les organisations syndicales? Quelle sera le rôle des syndicats dans l'élaboration et le suivi des territoires zéro chômeur?

Pouvez-vous nous préciser le timing du développement de ces territoires zéro chômeur?

05.02 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Chère collègue, sur la base de l'accord de principe intervenu lors d'une précédente conférence interministérielle de l'Emploi, j'ai effectivement préparé un avant-

projet de loi sur l'instauration de territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée.

Ce projet de loi a pour but de fixer des critères sur la base desquels les entités fédérées peuvent déterminer des zones où il sera possible à des demandeurs d'emploi de cumuler leurs allocations avec une rémunération octroyée dans le cadre d'un contrat de travail de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée. Il s'agit d'une rémunération horaire qui est la même, peu importe la situation familiale.

L'avant-projet de loi règle donc les modalités du contrat de travail de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée et les conditions dans lesquelles il peut être conclu. Seules les entreprises qui sont agréées par les Régions peuvent, par exemple, conclure ce type de contrat. Les conditions d'agrément minimales sont également prévues dans l'avant-projet de loi.

À titre d'exemples, l'entreprise doit avoir une finalité sociale ou sociétale; les services fournis doivent être locaux; le recrutement se fait de manière locale et doit partir des besoins et compétences des personnes concernées; il ne peut y avoir de concurrence ou un remplacement de l'emploi régulier.

L'avant-projet de loi prévoit aussi la création de comités locaux pour l'emploi. L'agrément ne pourra être octroyé qu'après un avis de ce comité où siègeront des représentants locaux des organisations syndicales, qui joueront donc un rôle important dans la mise en place concrète et le suivi de ces dispositifs. J'ai évidemment des contacts réguliers avec tous les partenaires impliqués. La concertation sociale est donc bien en cours.

En ce qui concerne votre question sur le calendrier, je souhaite laisser suffisamment de temps à la concertation sociale avant de reprendre, le cas échéant, les discussions au sein du gouvernement, en Conseil des ministres.

05.03 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, je ne sais si vous êtes au courant mais, sur le principe, nous sommes assez d'accord avec le concept.

Nous trouvons bien aussi que la rémunération ne tienne pas compte du statut de la personne sinon le statut de cohabitant continuera à être perpétué et nous sommes en faveur de sa suppression.

Ce qui nous inquiète, c'est le fait de cumuler une allocation avec une prime et les organisations syndicales s'en émeuvent car c'est en contradiction avec la notion de contrat convenable.

Nous suivrons le projet de près et n'hésiterons pas à revenir vers vous le cas échéant.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de Gilles Vanden Burre à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "Les pénuries sur le marché de l'emploi et les primes pour la mobilité interrégionale" (55038646C)

06 Vraag van Gilles Vanden Burre aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De krapte op de arbeidsmarkt en de premies voor intergewestelijke mobiliteit" (55038646C)

06.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, cette question accuse un peu de retard par rapport à l'actualité mais la pénurie de main d'œuvre demeure un sujet important, souvent discuté dans cette commission.

Avec le gouvernement, vous avez mis en place, en septembre 2022, l'allocation appelée "métier en pénurie" ainsi que l'allocation de mobilité interrégionale, deux initiatives que nous soutenons parce qu'elles incitent les demandeurs et demandeuses d'emploi soit à se lancer dans un métier en pénurie, soit à franchir la frontière régionale pour trouver un emploi. Dans ces deux cas, les demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an peuvent conserver 25 % de leur allocation durant trois mois.

Les chiffres relatifs à l'efficacité de cette mesure sont disponibles et ils sont décevants. Nous trouvons que ces mesures sont une bonne idée et déplorons que ces allocations soient peu octroyées. Il y a 337 personnes qui ont bénéficié de l'incitant "métier en pénurie" entre septembre 2022 et juin 2023. Pour

l'allocation de mobilité interrégionale, 83 paiements d'allocation ont été effectués sur les dix mois recensés pour un total d'un peu plus de 31 000 euros versés, selon les données de l'ONEM.

J'aurais aimé voir plusieurs choses avec vous. Quelles actions allez-vous prendre afin de rendre ces primes plus attractives? On pense en premier lieu à la publicité de la mesure. J'ignore honnêtement si tous les acteurs de l'emploi et toutes les entreprises sont au courant; je ne le pense pas. Comment faire mieux en ce domaine? Ces primes peuvent-elles être rendues automatiques? On sait aujourd'hui que ceux et celles qui y ont droit doivent la demander. Il s'agit donc d'une démarche proactive, ce qui n'est pas toujours évident. Un demandeur d'emploi qui reprend une activité a quantité de choses à mettre en place et cela n'est peut-être pas la première chose à laquelle on pense. Vous savez que nous sommes très attachés à l'automatisation des droits chez Ecolo.

J'aurais aimé connaître votre avis sur le courrier envoyé par le ministre-président wallon, Elio Di Rupo, qui propose, en guise de solution par rapport aux métiers en pénurie, l'assouplissement des règles par rapport aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers. Allez-vous mener au niveau du gouvernement fédéral des actions concrètes en ce sens?

06.02 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Monsieur Vanden Burre, je vous remercie pour votre question. Comme vous le savez, lors de l'adoption de ces mesures relatives aux primes "métier en pénurie" et "mobilité interrégionale", nous avons intégré dans le dispositif une clause d'évaluation. Sur cette base, les deux mécanismes de prime seront examinés et évalués tout prochainement. Il y aura alors lieu de se pencher sur les raisons pour lesquelles ces mesures ne rencontrent pas le succès escompté et voir si cette situation résulte d'un manque de publicité et donc de connaissance de la mesure ou si la raison est à trouver ailleurs. La question de l'automatisme d'octroi de la prime pourra être examinée à cette occasion. Je sais que, techniquement, elle pose une série de difficultés et d'obstacles à contourner mais cette question de l'automatisme de l'octroi est un élément important.

Le suivi, l'accompagnement et la mobilité des travailleurs sont une compétence régionale mais le fédéral n'a pas voulu rester au balcon en cette matière, convaincu qu'il s'agit d'un enjeu important du ou des marchés du travail entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une plate-forme interfédérale de lutte contre les pénuries et pour favoriser la mobilité des travailleurs. C'est dans ce cadre que le gouvernement fédéral a demandé aux Régions d'assurer la publicité nécessaire à ces mécanismes de primes "métier en pénurie" et "mobilité interrégionale". Les Régions ont également été invitées à analyser leurs accords de coopération afin de voir s'ils peuvent être améliorés, ce qui a d'ailleurs été le cas entre Actiris et le VDAB avec un *focus* particulier sur le bassin d'emploi spécifique que constitue aujourd'hui l'aéroport de Zaventem. Le fédéral a par ailleurs mis en place, au travers de la loi du 3 octobre 2022, un monitoring des pénuries au sein des secteurs avec comme première mission d'identifier les métiers en tension et en pénurie. À charge pour les secteurs et les interlocuteurs sociaux de suggérer une série de pistes d'amélioration spécifiques à la situation de leur secteur. C'est un élément important mais ce n'est pas tout.

Pour ma part, je reste convaincu que la lutte contre les pénuries passe avant tout par la formation des demandeurs d'emploi. C'est pour cette raison que nous avons notamment supprimé la limite de cumul des indemnités de formation avec les allocations de chômage.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons instauré l'obligation pour les entreprises de mettre en place un plan annuel incluant des formations, de manière à remédier aux métiers en pénurie. Enfin, c'est pourquoi nous avons créé un droit individuel à la formation. Cela me paraît quelque chose d'absolument essentiel. Ce l'était déjà hier; ce le sera encore plus demain, avec les mutations dans le monde du travail auxquelles nous sommes d'ores et déjà confrontés.

Enfin, vous me demandez si je suis favorable à un assouplissement des règles permettant aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers d'obtenir plus facilement un permis de travail dans les métiers en pénurie. Ma réponse est oui. Du reste, avec plusieurs collègues du gouvernement, j'ai plaidé à plusieurs reprises en ce sens auprès du Conseil des ministres – mais, malheureusement, sans succès jusqu'à présent. Cela dit, je ne désespère pas!

06.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces informations intéressantes. Nous attendrons donc l'évaluation.

Pour ma part, j'estime qu'il faut ajouter certaines mesures d'accompagnement politique à ces primes qui constituent de bonnes initiatives.

S'agissant de la formation, je suis tout à fait d'accord avec vous: c'est absolument prioritaire. Je n'ajouterai donc pas de commentaire. Maintenant, il est aussi possible de faciliter l'accès aux métiers en pénurie, en particulier de l'autre côté de la frontière linguistique. Je parle de ceux qui ne travaillent pas trop loin. Il n'est pas question de faire quatre heures d'aller-retour pour trouver un emploi. Ce n'est pas du tout la question.

Par ailleurs, l'accord de coopération entre Actiris et le VDAB constitue un bon exemple. Je vous interrogerai ultérieurement au sujet de celui qui lie le Forem et le VDAB. Je sais qu'il est en phase de conclusion.

Enfin, vous savez combien nous estimons que l'assouplissement des règles pour les demandeurs d'asile est une bonne idée, et témoigne d'un pragmatisme économique au regard des métiers en pénurie. J'en reparle ici parce que, vu l'état du marché de l'emploi, cette mesure fait preuve d'efficacité économique. Nous continuerons donc à la défendre avec vous. Et c'est très bien ainsi, monsieur le ministre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 14 h 48.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.48 uur.